



DEPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE

DE

MAINTENON

Arrêté N° 2024-006

**ARRETE PERMANENT  
POUR TRAVAUX TEMPORAIRES  
SUR LE DOMAINE PUBLIC  
PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA  
COMMUNE DE MAINTENON**

**NOUS**, Maire de la Commune de **MAINTENON**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2 ET L 2213-1,

**Vu** les dispositions du Code de la Route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** l'intérêt général,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers et riverains des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que celle des agents de la Commune de Maintenon chargés de l'exécution des chantiers courants sur le domaine public communal de Maintenon.

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter de la date du présent arrêté, les services techniques de la commune de Maintenon sont autorisés à titre permanent, en vue d'assurer la sécurité des usagers, à mettre en œuvre toutes mesures de circulation appropriées dans le cadre d'intervention de brève durée ou d'urgence, ponctuels ou itinérants, notamment dans les domaines de :

- 🚧 La voirie
- 🚧 Les ouvrages d'art
- 🚧 La signalisation horizontale, verticale ou lumineuse
- 🚧 Les espaces verts
- 🚧 L'éclairage public
- 🚧 Tous travaux qu'ils sont amenés à entreprendre sur la voie publique entraînant une perturbation de la circulation

Sont exclues du champ d'application du présent arrêté les manifestations festives et les épreuves sportives.

**Article 2 :** L'installation de la signalisation réglementaire sera assurée par les services techniques de la commune de Maintenon.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- 🚧 Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maintenon
- 🚧 Madame la responsable de la Police Municipale de Maintenon
- 🚧 Monsieur le responsable des services techniques de la commune de Maintenon
- 🚧 Monsieur le Maire

Maintenon, le 17 janvier 2024

Le Maire

Thomas LAFORGE



